

Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel BANCEL

Sont présents : Daniel BANCEL, Yves SEGOND, Michel CERTHOUX, Erwan LECONTE, Stéphane SEGALA,
Représentés : Corinne MAGNE par Erwan LECONTE, Violaine DEBELLE par Michel CERTHOUX, Elie BELLENGER par Yves SEGOND

Secrétaire de séance : Erwan Leconte

Validation du procès-verbal du 20 septembre 2022 : quelques corrections à apporter, portant notamment sur les projets 2022-2023.

- Réaménagement au local des chasseurs
- Eclairage de la salle des fêtes
- Construction d'une halle ou préau pour diverses manifestations dans le village
- Remplacement de l'écran de la salle des fêtes

Adopté à l'unanimité après corrections.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Délibération sur les conventions d'occupation du domaine public :

Daniel Bancel expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser, ainsi que de toiletter la convention du domaine public de M. Sylvain Youssef. Il est aussi noté, qu'une convention d'occupation du domaine public est proposée à Mme D'Haese.

Ces conventions d'occupation consistent à couvrir d'éventuels risques, et ne constituent en aucun cas, un frein aux activités proposées sur notre commune.

Après discussion, portant notamment sur d'éventuelles difficultés d'installation contre le garage, il est donc convenu de :

- Accorder une convention pour la Pizzeria de M. Sylvain Youssef, à hauteur d'une redevance annuelle de 100 € et d'une compensation de l'utilisation de l'électricité, sur son jour de présence le vendredi (au tarif réglementé de l'EDF).
- Demander à Monsieur Sylvain Youssef d'installer sa pizzeria sur la parcelle C1434 afin d'éviter une installation électrique au sol. Sur ce dernier point, et comprenant la difficulté d'installation à cet endroit, le conseil peut envisager une installation sur le parking à la condition impérative qu'une vérification de la conformité de l'installation électrique soit faite.
- Proposer à Mme D'Haese, une convention d'occupation du domaine public le vendredi de 17h à 20h (place du village en période hivernale/aire de repos en période estivale), avec une redevance annuelle de 100 €.

L'ensemble du conseil municipal insiste sur la notion de résilience énergétique. En effet la commune s'applique, depuis plusieurs années déjà, à réduire son empreinte et sa consommation, notamment dans le cadre des villages étoilés, et fait particulièrement attention à ses dépenses sur cet article comptable.

La sécurité est une priorité de la commune. Conscient des difficultés des installations de vendeurs/Food truck, la mairie veut garder ces activités sur la commune, mais doit rester vigilante sur la sécurité de tous.

- Délibération sur l'inscription pour sortie d'inventaire des parcelles B800 et B 716 suite à la vente TDF :

Afin de régulariser les opérations comptables de fin d'année, le comptable public nous demande d'inscrire en inventaire les parcelles B800 et B716 (suite à la dissolution du syndicat de relais TV en 2005), et de les ressortir de l'inventaire suite à la vente à l'entreprise TDF.
Adoptée à l'unanimité.

Point sur les projets en cours :

- Projet d'adressage :

Daniel Bancel expose au conseil municipal, le travail réalisé en groupe sur ces derniers mois. Des modifications d'adresses sont à apporter. Un courrier aux habitants sera fait prochainement.

- PCS - exercice de mise en œuvre :

Yves SEGOND en charge de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, propose de se réunir pour mettre à jour le PCS. Un exercice du PCS est prévu le 2 décembre 2022 sur ordre du Préfet.

- Urbanisme- PLUI :

Daniel Bancel explique au conseil municipal que la prochaine réunion de travail sur le PLUI avec le Grand Figeac portera sur l'aménagement de sites de projets : il convient donc pour chaque projet de définir sa situation, le site, la stratégie et les outils opérationnels réglementaires pour janvier 2023.

Divers :

Erwan LECONTE demande une synthèse interne pour les réunions du mercredi. Après échanges, cette demande est validée.

Devis pour caniveau : Deux devis ont été reçus et sont actuellement étudiés pour la mise en place d'un caniveau pour l'écoulement des eaux dans le village.

Jeux de la vigne : Un travail de préparation du terrain est prévu fin novembre pour l'installation des jeux.

Salle des fêtes : afin de pouvoir utiliser l'entièreté de la salle des fêtes, le conseil municipal réfléchit à la possibilité de créer un espace de rangement pour les tables/chaises.

Permis de construire PC 04629922A0004 :

Le maire soumet à l'avis du conseil le permis de construire n° 04629922A0004 concernant l'installation d'un bâtiment agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité demande pour ce bâtiment une meilleure intégration paysagère

Ce qui suppose :

- un positionnement dans la partie basse de la parcelle par un décalage important vers l'ouest
- la préservation impérative de l'écran végétal entre le bâtiment et la route.

Le maire lève la séance à 22h40